Deloitte.

Ville de Granby

Rapport des constatations sur le processus d'attribution de contrats.





Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. 4605 A, boul. Lapinière Bureau 200 Brossard QC J4Z 3T5 Canada Tél.: 450 618-4270 Téléc.: 450 618-6420

www.deloitte.ca

RAPPORT SUR LES PROCÉDURES D'AUDIT SPÉCIFIÉES PORTANT SUR LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DE CONTRATS DE VILLE DE GRANBY

À Ville de Granby,

À la demande de Ville de Granby, nous avons appliqué les procédures mentionnées aux pages 1 et 2 du présent document à l'égard du respect des articles 573 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* portant sur le processus d'octroi de contrats pour certains contrats faisant partie de notre échantillon.

La période couverte par nos procédés est également indiquée à la page 1 du présent document.

L'application des procédures mentionnées dans le présent rapport nous ont permis de déceler un exception pour un des contrats sélectionnés. Les détails de cet exception ainsi que les commentaires de la direction sont indiquées dans la rubrique « conclusion » à la page 2.

Cependant, ces procédures ne constituent pas un audit du processus d'attribution de contrats et par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion sur celui-ci.

Le présent document doit être utilisé uniquement par Ville de Granby.

Stotle S.E.N.C.R.L./S.C.l.

•

Le 28 mai 2015

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A108263

Objectif

Conformément à l'entente, l'objectif du mandat est de déterminer si la Ville a respecté les articles 573 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* dans le cadre du processus d'octroi de contrats pour un échantillon de 25 contrats.

Constitution de l'échantillon

Tel que mentionné dans l'entente, un échantillon de 25 contrats a été constitué dans le but d'effectuer nos travaux sur le processus d'attribution de contrats.

Pour 20 de ces contrats, la sélection a été effectuée à partir de la liste des contrats préparée par la Ville. Notre travail s'est limité aux contrats octroyés au cours de l'exercice du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 en assurant une répartition entre les contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$, ceux de plus de 100 000 \$ et les principaux départements de la Ville.

Pour cinq de ces contrats, la sélection a été effectuée par l'enregistrement des dépenses au grand livre. Pour cette portion de l'échantillon, la période d'octroi n'a pu se limiter du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 en raison de la méthode d'échantillonnage. Un test a touché un contrat octroyé au cours de l'exercice 2013.

Travaux effectués

Pour chacun des éléments de l'échantillon, nous avons consulté les dossiers relatifs au processus d'octroi de contrats et nous avons investigué pour déterminer si des éléments laissent croire que le contrat aurait été scindé. Également, nous avons comparé le montant de la dépense réelle avec le montant prévu selon le contrat.

Pour tous les contrats

- La demande de soumission pour les contrats de 100 000 \$ ou plus a été publiée dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics et dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité;
- Il y a toujours eu présence d'invitations écrites d'au moins deux soumissionnaires pour les appels d'offre entre 25 000 \$ et 99 999 \$;
- Le délai minimum pour la réception des soumissions est respecté;
- Le contrat est accordé sur l'une des deux bases acceptables : à prix forfaitaire ou à prix unitaire;
- Les soumissions sont ouvertes publiquement en présence d'au moins deux témoins aux dates, heures et lieux prévus;
- Le conseil a accordé le contrat au plus bas soumissionnaire / meilleur pointage conforme à moins qu'il n'ait l'autorisation MAMOT;
- La conformité administrative est respectée;
- La conformité technique est respectée;
- L'achat a reçu l'approbation de la personne responsable selon la délégation de pouvoir;
- La Ville n'a pas payé des sommes plus élevées que celles autorisées aux contrats.

Pour les contrats de services professionnels

- L'évaluation a compris, outre le prix, un minimum de quatre critères d'évaluation;
- L'évaluation a prévu le nombre maximal de points qui peut être attribué à une soumission eu égard à chacun des critères autres que le prix; ce nombre n'a pas été supérieur à 30 sur un nombre total de 100 points qui peut être attribué à une soumission eu égard à tous les critères;
- Le conseil a formé un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil:
- Les soumissions ont été évaluées individuellement sans en connaître le prix, un pointage a été attribué sur chaque critère et uniquement des enveloppes de prix pour les soumissionnaires ayant un minimum de 70 points ont été ouvertes;
- Le comité de sélection a établi le pointage final de chaque soumission qui a obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70, en divisant par le prix proposé le produit que l'on obtient en multipliant par 10 000 le pointage intérimaire majoré de 50.

Conclusion

Suite aux tests effectués pour les contrats faisant partie de notre échantillon de 25 contrats, nous avons identifié l'exception suivante :

Test, 008-2014, Impression des bulletins municipaux

Constatation de Deloitte

• Le montant payé par la Ville de Granby est supérieur au montant soumissionné de Anne Piché Graphiste. Le prix unitaire sur la soumission était de 0,24 \$ par bulletins municipaux et le prix réellement chargé était de 0,24157 \$.

Commentaire de la direction

 Le commis aux comptes à payer aurait demandé un ajustement de la facture, car le prix ne correspondait pas au bon de commande qui a été fait avec la soumission. La Ville va demander une note de crédit.



www.deloitte.ca

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.